

## FICHE TECHNIQUE FORMATION TRAVAUX PAR POINT CHAUD - PERMIS FEU

(Réf réglementaires : Article R4227-28, L4121-1, L4121-2, L4121-3, L4121-5, R4141-3 et R4141-13 du code du travail)

### Description de la formation :

Au terme de la formation, les participants seront capables de rédiger un permis feu et d'en comprendre l'intérêt.

Ils sauront évaluer les risques d'incendie dans un environnement de travail comprenant des travaux par point chaud et prendre des dispositions afin d'éliminer le risque d'incendie.

### Objectifs :

- Savoir effectuer une évaluation des risques d'incendie dans un environnement de travail par point chaud
- Connaître les étapes de mise en place d'un permis feu (avant, pendant, après)
- Etre capable de remplir le formulaire permis feu

Nombre de stagiaires : De 4 à 12 stagiaires

Durée : 3h30

Prérequis : Aucun

### Formateur :

Formateur Sapeur-Pompier

### Principaux moyens pédagogiques mis en œuvre :

- Ordinateur
- Vidéoprojecteur
- Présentation PowerPoint
- Bâche ignifugée
- Petit matériel lié à la formation (allumette, coupelle, verre, bougie ...)
- Formulaire permis feu
- Feuille électrostatique

**Documents remis en fin de formation :**

- Attestation de formation « Travaux par point chaud - Permis feu »
- Livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation
- Notification de l'instruction du personnel dans le registre de sécurité

**Programme et déroulement de la formation :**

**Partie théorique :**

- Les conséquences d'un incendie
- Le triangle du feu
- Les modes de propagation de la chaleur
- Qu'est-ce qu'un travail par point chaud ?
- Le permis feu
  - Pourquoi ?
  - Quand ?
  - Les responsabilités
  - Les étapes de la mise en place du permis feu (avant, pendant, après)

**Partie pratique :**

- Mise en place d'un permis feu via une étude de cas
- Évaluation via un QCM

**Techniques pédagogiques mises en œuvre :**

- Brainstorming
- Débat entre stagiaires
- Exposé interactif
- Mise en situation par groupe via une étude de cas
- Reformulation

**Méthode d'évaluation :**

Le stagiaire valide la formation dès lors qu'il a été présent à l'ensemble de la formation, qu'il a participé activement à la formation.

Afin de valider la formation, le stagiaire devra obtenir au QCM en fin de formation une note de plus de 12 sur 20.